

Dans la saga

Familles, on vous aime ?

Soirée-Débat sur le thème :

« L'impôt sur le revenu prélevé à la source : le bonheur en prime ! »

Mardi 6 octobre 2015

Salle du Carré : 20 h 30 – 23 h 00

3 bis rue d'Orléans à SAINT-CLOUD

Libre participation aux frais d'organisation

LES DATES-CLÉ DE LA FISCALITÉ FRANÇAISE

- 1905 : création de la taxe portes et fenêtres
(ou impôt sur la lumière)
- 1913 : création de l'impôt sur le revenu
des personnes physiques
- 1945 : création du quotient familial
- 1945 : création de l'impôt sur les successions
- 1975 : plafonnement du quotient familial
(à 15 000 frs par demi-part)
- 1976 : part entière pour le 5^{ème} enfant
- 1978 : part entière pour le 3^{ème} enfant
- 1979 : part entière à partir du 3^{ème} enfant
- 1982 : baisse du plafond du quotient familial
(à 7 500 Frs par demi-part)
- 1997 : 1^{ère} mise sous conditions de ressources
des allocations familiales
- 1997 : baisse du plafond du quotient familial
(6 000 Frs par demi-part)
- 2007 : création du bouclier fiscal
- 2012 : baisse du quotient familial (2600 à 2000 €)
- 2013 : baisse du quotient familial (2000 à 1500 €)
- 2015 : mise sous condition de ressources des
allocations familiales

PARTICIPANTS

MODERATEURS

- Valérie d'AUBIGNY
- Pierre VOUTERS

INTERVENANTS

- Jean-Marie ANDRES
Associations Familiales Catholiques
- Olivier BERTAUX
Fiscaliste
- Stéphanie BIGNON
Terre et Famille
- François BILLOT de LOCHNER
Fondation de Service Politique
- Claire de GATELLIER
Familles et Liberté

CANDIDES

- Luc DOMERGUE
AFC de Saint-Cloud - Garches - Vaucresson
- Brigitte de MESTADIER
- Rémi et Anne-Sophie de PRECOURT

BERCY 2015 OU UBU-ROI ?

Les nouveaux projets fiscaux

LES PROJETS EN CHANTIER

L'imposition par personne

La mode scandinave : toujours d'actualité.

Pour la pseudo-sociologue Dominique MEDA, l'ère du « male bread-winner » (« gagneur de croûte ») est révolue. Selon les rapports THERY et LEMIERE, il faut imposer l'activité féminine professionnelle. Donc, les deux membres d'un ménage doivent travailler et donc devenir imposables indépendamment l'un de l'autre.

LES PROJETS À L'ÉTUDE

Pénalisation du trop-plein des ordures ménagères

La taxe sur les ordures ménagères ne serait plus en rapport avec la taxe d'habitation, mais au poids réel de la poubelle.

LES PROJETS EN ARCHIVES

Une chambre par enfant au-delà de 6 ans

Très en vogue à la fin des années 2000, ce projet n'est plus d'actualité mais pourrait ressurgir au début du prochain quinquennat.

Il serait nocif que plus d'un seul enfant occupe une seule chambre : donc les parents considérés comme indignes seraient punis soit fiscalement (taxe d'habitation spéciale), soit socialement (placement ou mesure d'assistance éducative).

Circulez : y'a rien à voir,

les familles doivent juste payer !

INFORMATIONS PRATIQUES

ACCES

- Gare SNCF Saint-Cloud
- Tramway T2 Pont de Saint-Cloud
- Métro Pont de Saint-Cloud
- Autobus 160, 462 ou 467

ORGANISATION

Fédération ORGAVIE

4 rue Pasteur 92210 SAINT-CLOUD

RENSEIGNEMENTS

01 30 82 64 65 – 06 52 20 59 33

<http://famillesonvousaime.blogspot.fr/>

Libre participation aux frais d'organisation

2017, c'est déjà demain : pour les familles aussi !

Les catégories favorisées sont uniquement celles pour lesquelles le vote peut basculer : célibataires, couples sans enfants ou avec un ou deux enfants à faibles ou moyens revenus.

Pour un célibataire, la 1^{ère} tranche passe de 14 000 à 14 800 € ; suppression de l'imposition à 5,5 % ; la plupart des célibataires bénéficient d'une ristourne de 200 à 300 €.

Pour la majorité des couples, la baisse se situe entre 300 et 500 €.

Pour un couple avec 2 enfants gagnant 3 800 €, la ristourne est de 507 €.

Pour un couple de retraités percevant 2 960 €, la ristourne est de 483 €.

80 000 familles nombreuses subissent des pertes importantes.

2 500 000 familles touchées de plein fouet par les baisses de plafond du quotient familial.